

Questions and Answers / Questions et Réponses

No./N°

2

Project Description / Description de projet		
Nano25 F/T Transducers		
Solicitation No./ N° de sollicitation	Project No./N° de projet	W.O. No./N° d'ordre de travail
24-58052		
Departmental Representative / Représentant Ministériel	Date	
Mike Cox	12 July 2024	
Notice:	Avis:	
This Q&A shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the RFP.	Cet Q&R fait partie intégrale des dossiers d'appel d'offres; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec la DDP.	

Q1. Where/how do we send the “Certificates” (Integrity Declaration Form and List of Names for Integrity Verification Form) associated with the RFP?

A1. Per Section 3.1 Bid Preparation Instructions, Bidders are to submit their Technical Bid, Financial Bid and Certifications as separate attachments when they submit their bid package.

Q2. Regarding Section I – submission of technical bid - we can provide the product spec sheet, catalog & operating manuals; would that be acceptable for this section?

A2. Bidders are to include all documents that demonstrate how they meet the mandatory criteria. Bidders are to use Annex C as the way to reference how the criteria are met in their bid.

Q1: Où/comment envoyons-nous les « certificats » (formulaire de déclaration d'intégrité et formulaire de liste de noms pour la vérification de l'intégrité) associés à la demande de propositions ?

R1 Conformément à la section 3.1 Instructions pour la préparation des offres, les soumissionnaires doivent soumettre leur offre technique, leur offre financière et leurs attestations sous forme de pièces jointes distinctes lorsqu'ils soumettent leur dossier de soumission.

Q2. Concernant la section I – soumission de l'offre technique – nous pouvons actuellement fournir la fiche technique du produit, le catalogue et les manuels d'utilisation ; est-ce que cela serait acceptable pour cette section ?

R2. Les soumissionnaires doivent inclure tous les documents démontrant comment ils répondent aux critères obligatoires. Les soumissionnaires doivent utiliser l'annexe C comme moyen de référencer la manière dont les critères sont respectés dans leur offre.